

L'affaire Ousmane Sonko transforme le Sénégal en prison et en cimetière pour près de 700 personnes

Le Sénégal serait-il devenu une prison à ciel ouvert ? Près de 700 prisonniers arrêtés entre les événements de mars 2021 et ceux de Juin 2023 en lien avec l'affaire Ousmane Sonko.

Troisième à la présidentielle de 2019 et candidat déclaré à l'élection présidentielle de 2024, Sonko est inculpé depuis mars 2021 pour viols et menaces de mort sur une employée d'un salon de beauté de Dakar où il allait se faire masser selon lui pour un mal de dos.

Cette autre affaire est une source constante de tensions. En mars 2021 il se sont produit plusieurs jours d'émeutes meurtrières, faisant au moins une douzaine de morts suite à l'arrestation de l'homme politique.

Le 1er juin, 2023 ont eu lieu des affrontements entraînant la mort de neuf personnes suite à la condamnation d'Ousmane Sonko pour corruption de la jeunesse, un verdict qui pourrait le rendre inéligible à la présidentielle, ce que craignaient tout au long, ses partisans.

Avec le dénouement de cette affaire, la Fondation des médias pour l'Afrique de l'Ouest MFWA a recensé de centaines d'arrestations, la grande majorité de victimes étant membres du parti Pastef-Les Patriotes d'Ousmane Sonko ou ayant une proximité avec cette formation politique.

OU SONT-ILS INCARCERES ?

Ces prisonniers arrêtés lors de manifestations ou de toute autre activité de Pastef, sont incarcérés à Dakar et à l'intérieur du pays. Ils croupissent dans les prisons de Reubeuss, Camp Pénal, Fort B, Cap Manuel (Dakar), Sébikhotane, Mac de Thiès, Mac de Diourbel, Mac de Mbacké, Mac de Ziguinchor, Mac de Tambacounda, Mac Mbour, Mac de Louga et Mac de Kolda etc. Quant aux femmes, elles sont détenues à la prison Liberté 6 et de Rufisque.

MOTIFS DE LEUR ARRESTATION

Il est reproché à ces centaines de prisonniers plusieurs chefs d'inculpation : association de malfaiteurs ; terrorisme ; atteinte à la sûreté de l'État, actes et manœuvres de nature à troubler l'ordre public et discréditer nos institutions ; participation à un mouvement insurrectionnel ; participation à une manifestation non déclarée ou non autorisée ; offense au Chef de l'État et outrage à magistrat...

PROFIL DES PRISONNIERS

Les personnes arrêtées puis jetées en prison sont des militants et sympathisants de Pastef-Les Patriotes, des influenceurs, lanceurs d'alerte, des guides religieux, prêcheurs, des cadres d'administration, des musiciens-rappeurs, professeurs, élèves, étudiants, élus locaux, députés

UNE VOLONTE DE DECAPITER LE PASTEF ?

Quand on regarde de près la liste des personnalités et responsables de Pastef-Les Patriotes jetés en prison, l'on peut aisément imaginer le projet caché du Président Macky Sall et de son régime. Aujourd'hui, un grand nombre des têtes de file du Parti de Ousmane Sonko, est derrière les barreaux.

La toute dernière arrestation survenue ce dimanche 16 juillet 2023, est celle EL Malick Ndiaye, le chargé de communication de Pastef. On lui reproche d'avoir appelé, dans un audio, à la violence et à marcher vers le centre-ville ce lundi 17 juillet. Certains de ses proches parlent de faux audio où sa voix a été imitée. Le concerné a nié être l'auteur de l'audio. Il a été placé en garde-à-vue. Ses camarades de Pastef dénoncent *« ces fabrications de faux éléments pour arrêter et emprisonner les militants de PASTEF afin de décapiter PASTEF et à terme de les utiliser pour justifier une dissolution de PASTEF »*. Précisons que El Malick Ndiaye est à sa deuxième arrestation. Il a été placé, lors de la première arrestation, sous bracelet électronique.

Avant lui, le N°2 du Pastef, Birame Soulèye Diop, député et Président de groupe parlementaire, par ailleurs maire de Thiès-Nord, est mis en prison, en début de semaine dernière, après avoir été entendu par le juge d'instruction du premier cabinet sur des propos tenus lors d'une conférence de presse de la coalition Yewwi Askan Wi mettant en doute la sincérité du président de la République, Macky Sall qui venait d'annoncer sa non-candidature à l'élection présidentielle de 2024.

Le Doyen des juges, Maham Diallo a inculpé le maire de Thiès-Nord pour « actes de nature à compromettre la paix publique et offense au président de la République », selon son avocat Me Moussa Sarr. Le président du groupe parlementaire Yewwi Askan Wi (Yaw) a été placé sous mandat de dépôt par le même magistrat instructeur.

Quant au secrétaire général du parti Pastef-Les Patriotes, Bassirou Diomaye Faye, il croupit en prison depuis 14 avril. On lui reproche son poste sur Facebook dans lequel il s'interroge sur le travail de certains magistrats faisant le jeu du pouvoir. Il est inculpé pour « diffusion de fausse nouvelle, outrage à magistrat et diffamation envers un corps constitué »,

Quid de Waly Bodiang, Membre du cabinet de l'opposant Ousmane Sonko, en charge de la sécurité ? Lui aussi a été jeté en prison, puis placé sous bracelet électronique, et mis sous contrôle judiciaire.

Amy Dia, coordinatrice adjointe du parti Pastef à Sahm Notaire est incarcérée depuis près d'un an (11 mois) sans jugement. Elle a été arrêtée avec d'autres militants dans le cadre d'une affaire dite des « forces spéciales ». Le camp de Macky Sall, reproche à cette mère de famille d'appartenir à une association de malfaiteurs pour comploter contre la sûreté de l'Etat et faire tomber le régime.

Sur la longue liste des prisonniers, figure Ndeye Fatou Fall alias Falla Fleur. Elle est arrêtée depuis plus d'un mois pour ses publications sur Facebook.

Abass Fall, Secrétaire national chargé de l'organisation de PASTEF, député et président de la commission mines et énergie à l'Assemblée nationale et 1er adjoint au Maire de Dakar, est emprisonné, puis placé sous contrôle judiciaire.

Bilal Diatta, maire de la commune de Keur Massar, placé en détention à la prison centrale de Dakar depuis près de 3 mois pour appel à l'insurrection.

Fadilou Keita, membre du cabinet politique de Ousmane Sonko, est mis en prison depuis 6 mois par le juge d'instruction du 1er cabinet, suite à un post Facebook.

Serigne Assane Mbacké, Guide religieux, membre du parti, interpellé à Mbacké lors d'une manifestation le 8 février 2023 et détenu, depuis lors, à la maison centrale d'arrêt de Diourbel sans jugement.

DES PROFESSIONNELS DES MEDIAS AUSSI

Des journalistes qui ont voulu exercer leur liberté de presse, ont été arrêtés. L'on peut citer : **Pape Alé Niang**, journaliste d'investigation, est jeté en prison deux fois de suite. Dans le premier cas il est poursuivi pour « diffusion de documents militaires de nature à nuire à la défense nationale et diffusion de fausses nouvelles ». Et la seconde fois, pour « non-respect de son contrôle judiciaire ». Il est présentement placé sous un second contrôle judiciaire

Serigne Saliou Guèye, journaliste et Directeur de publication du quotidien *Yoor –Yoor*, et Chroniqueur dans la chaîne de télé *Sen TV*, est aussi arrêté le **23 mai 2023** pour « les délits d'outrage à magistrat, d'usurpation du métier de journaliste et de complicité de ces faits ». Il vient d'être libéré, à la suite de la médiation de la CAP (coordination des associations de presse).

Pape Ndiaye, Journaliste de la chaîne de télé *Walfadjri* inculpé une deuxième fois. Pour cette seconde arrestation, on lui a servi ces chefs d'inculpation : « outrage à magistrat, intimidation et représailles contre des membres de la justice, discours portant du discrédit sur un acte juridictionnel, diffusion de fausses nouvelles, mise en danger de la vie d'autrui ». Cette dernière fait suite à des commentaires lors de son émission hebdomadaire dénommée **BALANCE**.

Le journaliste d'investigation, Babacar Touré est aussi passé à la trappe le 21 mai 2023. Il a été placé en garde à vue pour « dénonciation calomnieuse, diffamation, diffusion de fausses nouvelles », suite à ses propos sur *Africa 7*. Il a été libéré à la suite de quelques jours de prison. M. Touré est actuellement placé sous contrôle judiciaire

Oustaz Assane Seck, prêcheur et chroniqueur de la télé *Sen TV*, est lui aussi placé sous mandat de dépôt le 12 mai 2023 par le juge d'instruction du deuxième cabinet. Ses propos tenus lors d'une émission : « *soit Ousmane SONKO est candidat et il gagne l'élection ; soit il n'est pas candidat et le pays brûle* », ont été qualifiés d'« atteinte à la sûreté de l'État, appel à l'insurrection, actes et manœuvres à troubler l'ordre public ».

Par ailleurs, l'on peut noter les tentatives de musellement de la chaîne Walf TV. Elle a vu son signal coupé à plusieurs reprises pour sa couverture des révoltes populaires de mars 2021 et de juin 2023. Ces décisions sont prises deux fois de suite par la Commission Nationale de Régulation de l'Audiovisuel (CNRA) et la dernière coupure porte la signature du ministre de la Communication.

INFLUENCEURS, ACTIVISTES, ARTISTES ET MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN PRISON

Dame Mbodj, le Secrétaire Général d'un syndicat d'enseignants (Cusems/ Authentique), a échappé, en mars 2023, à une tentative d'assassinat. Son véhicule a été criblé de balles, à la sortie d'une émission sur la TFM. Les thèses défendues par le syndicaliste sont plus proches de l'opposition, ce qui n'est pas du goût des tenants du pouvoir.

Mor Talla Gueye alias Nitdoff, est un artiste-rappeur poursuivi pour : « diffusion de fausses nouvelles, outrage aux magistrats, menaces de mort sur les autorités judiciaires », après les déclarations qu'il a publié sur les réseaux sociaux. Il est sous mandat de dépôt depuis janvier 2023.

Abdou Karim Gueye, activiste, est arrêté et jeté en prison plusieurs fois par le régime de Macky, pour ses déclarations. Il est actuellement en détention, depuis plusieurs mois, pour « appel à une manifestation non autorisée sans armes et injures par voie de presse »

Mouhamadou Samba Djim alias Hannibal Djim, militant de PASTEF poursuivi pour avoir lancé des cagnottes pour des levées de fonds au profit du parti PASTEF et est accusé, de même que Kopar Express (plateforme de levée de fonds en ligne), de « financement d'activités de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles politiques graves, complot contre l'autorité de l'État, actes de nature à occasionner des troubles politiques graves et à compromettre la sécurité publique ». Arrêté le 9 février 2023, il se trouve actuellement en détention à la prison centrale de Dakar suite à un mandat de dépôt décerné par le juge du 2e cabinet.

Professeur Cheikh Oumar Diagne, Patron du Rassemblement pour la Vérité (RPV), est incarcéré plusieurs fois. Pour sa dernière détention, on lui reproche les faits d'appel à « l'insurrection, appel à la violence contre les institutions et atteinte à la sûreté de l'État »

Cheikh Bara Ndiaye, marabout, Chroniqueur de la chaîne Walf-TV, lui accusé d'« appel à l'insurrection». Il a passé quelques semaines en prison et vient d'être libéré.

Les arrestations se poursuivent dans les rangs de PASTEF –Les Patriotes. Le régime de Macky Sall ne donne aucun signal pour desserrer l'étau. Une partie de l'opinion craint une dissolution pure et simple du parti de l'opposant Ousmane Sonko qui est en tête des sondages pour la présidentielle de février 2024.

Sans prétendre que toutes les personnes et institutions affectées sont innocentes, la MFWA est néanmoins très préoccupée par ce rétrécissement de l'espace civique que témoigne cet acharnement contre les partisans de PASTEF, les médias et journalistes critiques ainsi que des acteurs de la société civile. Nous appelons le gouvernement à remettre en liberté tous les prisonniers d'opinion et à assurer une enquête conclusive sur les tueries afin de situer les responsabilités et rendre justice aux familles des victimes. Nous exhortons également tous les acteurs politiques au Sénégal d'être mesurés dans leurs sorties médiatiques, surtout sur les réseaux sociaux afin d'apaiser les esprits et rabaisser les tensions, alors que le pays se dirige vers les élections de 2024.



MEDIA FOUNDATION FOR WEST AFRICA

32 Otele Avenue, East Legon,

Telephone: +233 (0) 302 555 327

Twitter: @TheMFWA

Facebook: Media Foundation for West Africa

info@mfw.org

www.mfw.org



[@themfwa](https://twitter.com/themfwa)



www.mfw.org



[themfwa](https://www.facebook.com/themfwa)